

Chronologie des événements de la mise en œuvre de la réforme des retraites *année 2014, mise à jour au 31 décembre*

31 décembre	Décret améliorant les droits à retraite des personnes handicapées ayant 50 % de taux d'incapacité permanente ou plus, et des aidants familiaux.
31 décembre	Augmentation, au 1 ^{er} janvier, des cotisations retraites déjà prévues pour la retraite de base du privé (0,10 point : http://clesdusocial.com/reforme-des-retraites-les-mesures-correctrices) et les retraites complémentaires (ANI du 13-3-2013 ; http://www.agirc-arrco.fr/particuliers/cotiser-pour-la-retraite/calcul-des-cotisations/).
31 décembre	Publication du décret sur la prime exceptionnelle de 40 € pour les retraites inférieures à 1 200 €, précisant les modalités de versement, mais sans calendrier. Les cotisations sociales doivent être versées pour le nouveau travail sans créer de droits nouveaux de retraite.
31 décembre	Publication du décret modifiant les règles du cumul emploi retraite (+ circulaire du 2-1-2015).
24 décembre	Parution du décret autorisant les bénéficiaires du minimum vieillesse à travailler, à partir du 1 ^{er} janvier 2015, à condition que le revenu cumulé ne dépasse pas 0,9 fois le Smic (1.312 euros bruts par mois) pour une personne seule et 1,5 fois le Smic (2.186 euros bruts par mois) pour un couple.
19 décembre	Publication du décret mettant en œuvre pour 2015, 2016 et 2017 des augmentations de cotisations retraite déjà décidées dans la réforme des retraites pour les salariés du privé comme du public.
18 décembre	Rapport alarmiste de la Cour des comptes sur les retraites complémentaires Agirc et Arrco. Leur situation rend nécessaire, selon elle, la fusion des 2 régimes. Elle suggère un relèvement de l'âge de retraite à 64 ans, voire au moins 63 ans, en 2040.
17 décembre	Publication du décret qui permet aux apprentis de valider toute la durée de leur formation pour leurs droits à retraite, et ce, depuis le 1 ^{er} janvier 2014.
16 décembre	Nouveau rapport du COR (conseil d'orientation des retraites), intégrant les effets des mesures de 2013 (allongement de la durée de cotisations), qui estime que le retour à l'équilibre vers 2020 est possible, ... si la croissance revient à 2,2 % et que le chômage redescend à 4,5 % en 2030.
9 décembre	Selon le baromètre Deloitte « Les Français et la préparation à la retraite » (4 000 Français interrogés), 78 % des actifs estiment qu'ils auront besoin de compléter leur retraite par des ressources supplémentaires et pour cela 55 % d'entre eux sont favorables à une épargne obligatoire.
19 novembre	Annnonce du ministre de l'économie de la volonté de mettre fin aux retraites chapeaux des dirigeants d'entreprise par un amendement à la loi pour l'activité et la croissance qu'il prépare pour début 2015.
22 septembre	D'après une enquête d'opinion pour Randstad Award France 2014, une majorité souhaiterait travailler jusqu'à 60-62 ans (54 %) mais 42 % pensent qu'ils devront travailler jusqu'à 63-65 ans et 30 % jusqu'à plus de 65 ans.
16 septembre	Annnonce par le Premier ministre d'un coup de pouce aux petites retraites : passage du minimum vieillesse à 800 € par mois, prime exceptionnelle de 40 € pour les retraites inférieures à 1 200 €.
12 septembre	Annnonce par le ministère de la Santé de la non revalorisation des retraites

inférieures à 1 200 euros, prévue pour le 1^{er} octobre, en raison de la « très faible inflation ».

19 juillet	Parution d'un décret qui instaure, à partir du 1 ^{er} janvier 2015, la possibilité pour les candidats à l'expatriation de demander un entretien à leur caisse de retraite pour recevoir des informations sur leur acquisition de droits à retraite pendant leur expatriation.
15 juillet	Premier avis du Comité de suivi des retraites : un retour à l'équilibre du régime de base en 2020 reste accessible, si la croissance prévue se réalise ; mais une inquiétude sur les régimes complémentaires ; et il voit un maintien du taux de remplacement dans les 10 prochaines années.
8 juillet	Selon une étude de l'Insee, 8 millions de personnes doivent prendre leur retraite entre 2009 et 2020, soit 31 % des personnes en emploi en 2009 et plus de 700 000 par an.
2 juillet	Le Premier ministre annonce un report partiel au 1 ^{er} janvier 2016 de la mise en route du compte de pénibilité. En 2015 ne s'appliqueront que 4 critères sur 10 : travail de nuit, travail répétitif, travail posté, travail en milieu hyperbare. Le doublement des points pour les salariés près de la retraite commencera à 58 ans et ½ au lieu de 59 ans et ½.
25 juin	Parution de 7 décrets concernant l'application de la réforme de retraites à certains régimes spéciaux : clercs et employés de notaires, Comédie française, Opéra de Paris, Banque de France, RATP, ainsi qu'aux agents des collectivités et des hôpitaux et aux ouvriers de l'État.
24 juin	Six projets de décrets définissant les modalités du compte personnel de prévention de la pénibilité.
22 juin	2 décrets et annonce par la ministre de la santé que le comité de suivi des retraites (organisme indépendant de 5 personnalités) a été mis en place.
19 juin	Le Conseil de la simplification pour les entreprises propose, au nom de la complexité du dispositif selon lui, que pour la mise en route des comptes pénibilité, « des tests soient mis en place branche par branche et métiers par métiers, afin que soit évalué et ajusté au cas par cas le cadre d'application du dispositif législatif ».
17 juin	Le déficit des régimes complémentaires de retraite AGIRC-ARRCO est de 1,7 Md € en 2013, diminué de 2,8 Mds € grâce à leur résultat financier, annonce le rapport de la Cour des comptes.
10 juin	Remise du rapport de Virville au gouvernement sur la mise en œuvre du compte de pénibilité.
30 mai	Décret n°2014-566 qui confirme la prise en compte pour la retraite de tous les trimestres de maternité et de congé d'adoption, pour les naissances et adoptions depuis le 1 ^{er} janvier 2014.
19 mai	Le gouvernement allemand de coalition a donné son feu vert à un assouplissement de la réforme des retraites qui permettra dès le 1 ^{er} juillet aux salariés ayant cotisé 45 ans de cesser le travail pour toucher une retraite à taux plein à 63 ans, avec un coût estimé de 60 Mds € d'ici 2020.
29 avril	Le premier ministre affirme devant l'Assemblée nationale l'exemption du gel des pensions des « petites retraites » jusqu'à 1 200 euros par mois.
16 avril	Le premier ministre annonce un gel des pensions du régime général pendant un an (1 ^{er} octobre 2014-30 septembre 2015).
10 avril	Circulaire 2014-30 de la Cnav précisant qu'il faut gagner au minimum 1 429,50 € (heure Smic de 9,53 € x 150 heures et non plus 200 heures) dans l'année pour valider un trimestre, et 5 718 € pour valider 4 trimestres.
10 avril	Circulaire 2014-31 de la Cnav qui permet le rachat de trimestres pour années d'études (jusqu'à 3 années d'études) même aux actifs qui ont travaillé pendant leurs études et ont donc été affiliés à la Cnav pendant ces emplois souvent partiels.

10 avril	Publication du décret officialisant le report de la revalorisation des retraites de base au 1 ^{er} octobre, sauf l'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'allocation supplémentaire d'invalidité, la majoration pour tierce personne, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, et l'allocation supplémentaire au titre du minimum vieillesse, maintenues au 1 ^{er} avril.
27 mars	Transmission aux partenaires sociaux des premières propositions pour la mise en œuvre du compte de pénibilité.
19 mars	Décret n° 2014-350 permettant de comptabiliser de nouveaux trimestres réputés cotisés pour une retraite anticipée pour carrière longue : 2 trimestres supplémentaires de chômage, tous les trimestres pour maternité et 2 pour invalidité.
19 mars	Décret n° 2014-349 : il abaisse le montant du versement minimum de cotisation permettant d'acquérir un trimestre, à partir du 1 ^{er} janvier 2014, en raison de la validation de trimestres à partir de 150 heures payées au Smic.
11 mars	Décision de l'Arcco et de l'AGIRC de ne pas revaloriser les pensions complémentaires au 1 ^{er} avril 2014 en raison de la faible inflation.
27 février	Circulaire de la CNAV confirmant le nombre de trimestres exigibles pour une retraite à taux plein selon les générations : - 167 trimestres pour les assurés nés en 1958, 1959 et 1960 - 168 trimestres pour les assurés nés en 1961, 1962 et 1963 - 169 trimestres pour les assurés nés en 1964, 1965 et 1966 - 170 trimestres pour les assurés nés en 1967, 1968 et 1969 - 171 trimestres pour les assurés nés en 1970, 1971 et 1972 - 172 trimestres pour les assurés nés à partir de 1973.
16 février	Parution du décret qui augmente le total maximum des pensions à 1 120 € (+81 €) permettant de toucher, à l'âge du taux plein de retraite, le « minimum contributif » de la CNAV, montant minimum de pension, de 628,99 € par mois (ou 687,32 € avec 120 trimestres de cotisations).
14 février	Selon la CNAV, dans le régime général, 147 000 personnes sont parties en retraite anticipée pour carrière longue en 2013, pour une prévision de 110 000 (87 000 en 2012).
20 janvier	Loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, publiée au Journal officiel du 21 janvier 2014
16 janvier	Validation complète de la loi "garantissant l'avenir et la justice du système de retraites" par le Conseil constitutionnel.